



Augmenter les salaires

- ✓ nécessaire
- ✓ possible
- ✓ urgent

Issoire, le 08 Novembre 2022

La deuxième réunion de négociations sur l'augmentation des salaires pour 2023 et le rattrapage pour l'année 2022 a eu lieu dans un contexte de forte mobilisation du personnel pour peser sur la négociation.

Les dernières propositions de la direction en cas de non signature :

- Augmentations du salaire de base : 5,4 % au 1^{er} janvier 2023.
- Augmentations individuelles : 0,6%.
- Mutuelle prise en charge de 75% de l'augmentation de 6,9% au 1^{er} janvier.
- Forfaits transports + 7,5%.

Les dernières propositions de la direction en cas de signature :

- Augmentation du salaire de base : 5,6% avec talon de 128€ minimum en janvier 2023.
- Augmentation de 3% anticipés à partir de novembre 2022 avec impact sur ½ treizième mois.
- Augmentation individuelle de 0,6% à partir du 1^{er} janvier 2023.
- Augmentation des forfaits transports de 7,5% à partir de novembre 2022.
- Mutuelle prise en charge de 75% par la direction de l'augmentation de 6,9%.

Pour notre organisation syndicale, il fallait absolument faire plus pour les bas salaires entre la première proposition de 5% d'augmentation générale et celle d'aujourd'hui.

Il y avait la place pour faire mieux sur le salaire de base, les primes de transports et la mutuelle. Pour la CGT, il en manque surtout pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Mais la direction sous la pression des grévistes a été dans l'obligation de revoir la copie. Les avancées entre le 27 octobre et aujourd'hui ont été imposées à nos dirigeants par le rapport de force. Pour notre organisation syndicale, c'est la seule est unique solution.

Après consultation nous respecterons l'avis de toutes celles et ceux qui se sont mobilisé(e)s pour faire évoluer, les premières propositions de la direction.

